

AFOG BEARN
33 rue concilia
64680 OGEU LES BAINS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017 LE 18 NOVEMBRE AU LYCÉE AGRICOLE DE MONTARDON

Etaient présents : Jean Michel LAPORTE, Régis MATHON, Pierre ANFRAY, Marie COURATTE, Pascal USAURON, Sylvie BOURSE, Patrice BARTET, Anne ROLLAND, Olivier PERRIN, Sylvain MASSEILLOU, Pierre LACROIX, Fantxo ETCHEBEST, Henri JAMBES, Sandrine LAGARDE et Marion COURTOIS.

Compte rendu de l'activité :

L'Afog est constituée de 25 adhérents répartis sur un large territoire. Le bureau reste à Oloron dans les locaux de l'EPI dans lesquels nous avons aussi une salle de réunion pour les groupes du haut Béarn. Un groupe continue de se réunir chez un adhérent à Morlanne. Un nouveau tiers lieu a été testé à Saint Castin pour faire les réunions du groupe de Pau, ainsi que pour envisager une permanence une fois par mois.

Cinq groupes vont participer à la formation complète cette année « de la réalisation de sa comptabilité à l'analyse des résultats pour une autonomie de décision » Cette formation de base qui restera la porte d'entrée aux nouveaux adhérents sera opérationnelle en cette fin d'année. De nouvelles formations vont pouvoir être envisagées : la première émergente est une demande autour de l'embauche. Un travail doit se faire en partenariat avec l'ABDEA pour proposer une formation début 2018.

Une autre question se pose autour de l'apprentissage d'un nouveau logiciel comptable, basekundu. Ce logiciel créé par l'AFOG Pays Basque est adapté aux nouvelles normes fiscales qui demandent la génération d'un fichier FEC. Le coût pour l'adhérent est de 350 euros la première année, puis 40 euros par an de maintenance. Le financement et le temps de formation est à réfléchir dans les groupes pour mettre en place un planning de passage vers l'utilisation de ce nouvel outil ou la possibilité d'utiliser un logiciel libre.

Notre adhésion à l'Interafog est précieuse pour être en lien avec le réseau national et former les administrateurs et la formatrice. Nous cherchons une personne volontaire pour entretenir ce lien, cette mission consiste à participer à l'Assemblée générale qui se tient à Paris chaque année fin mars, à participer aux journées de gestion du mois d'octobre et à participer à la rédaction d'un petit article dans le journal de l'Interafog de temps en temps.

Bilan Financier 2017

ENTREES : 10 340,30 euros		SORTIES : 15 486,63 euros	
4 Cotisations 2017	1840	Interafocg	1440
Opcalim	500,3	Timbres, téléphone	226,88
FSE :	8000	Assurances	113,08
		Fourniture de bureaux	1421,15
		Trajet Paris formation	561,63
		Loyer	1712,94
		Honoraire	240,23
		Divers	186,9
		Salaires	7344,94
		Charges	2239,38
Reste à percevoir :		Reste à payer :	
20 cotisations 2017	9200	Salaires et charges	2682
1 adhésion simple	60	Loyer	600
Solde FSE	8000	Autres	200
TOTAL	27600,30	TOTAL	18969,13
SOLDE PRÉVISIONNEL : 8631,17			

La trésorerie reste positive par un apport de subvention en 2016 qui permet de couvrir les besoins. Cependant, l'appel de cotisations doit être faite plus tôt dans l'année afin de percevoir les entrées et de permettre aux adhérents d'étaler leur paiement. La demande de solde du FSE a été déposée auprès d'aquitaine active et devrait être perçue pour un montant de 8000 euros.

Afin de consolider l'association, nous avons déposé un dossier auprès des leader du haut Béarn et du grand Pau. Notre demande porte sur l'augmentation du temps de travail de la salariée, la création de supports de communication, de supports pédagogiques et la recherche de partenaires, experts comptables et juridiques, ainsi que la recherche de collaboration avec les autres organismes agricoles. Les dossiers ont été validés par les comités d'agrément, ils seront déposés dans le mois de décembre auprès de la région. Nous aurons la garantie de subvention en mars 2018 sans connaître le délai de paiement.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement de la Collégiale :

Les statuts de l'association définissent l'administration par une collégiale afin de répartir la charge de travail, de responsabilité et d'investissement de chacun.

Concrètement, cela se traduit par 4 réunions par an pour décider du fonctionnement. Chacun apporte son savoir dans la mesure de ses disponibilités. Le travail a été réparti entre tous les membres pour ne pas que la charge soit trop importante.

Selon les statuts, les membres de la collégiale peuvent être renouvelés chaque année en partie, elle veille à conserver un tiers de son effectif pour garantir une continuité.

D'autre part, les membres doivent effectuer un nombre de mandats consécutifs limités pour permettre de renouveler la gérance.

Aujourd'hui, il reste 4 membres fondateurs de la collégiale, il est nécessaire que de nouvelles personnes entrent dans la collégiale pour assurer le renouvellement l'année prochaine.

Nous notons le départ de Vincent MIALOCQ et Claire SAPORTA

Deux nouvelles personnes rejoignent la collégiale : Sylvain MASSEILLOU et Olivier PERRIN

Le renouvellement de la Collégiale est approuvé par consensus.

A partir du 18/11/2017, la collégiale de l'AFOG BEARN est donc constituée des personnes suivantes :

- ANFRAY Pierre : 33 rue concilia 64280 Ogeu les bains
- BARTET Patrice : 14 chemin Lapeyrade 64260 Rébénacq
- BOURSE Sylvie : hameau de listo 64260 Louvie soubiron
- COURATTE Marie : 13, rue du gave 64800 Saint Abit
- LAPORTE Jean michel : 64370 Morlanne
- MASSEILLOU Sylvain : 64230 Lescar
- PERRIN Olivier : 71 rue d'Ossau 64290 Gan

Fait à Montardon, le 18 novembre 2017

